

# L'ASSURANCE SANTÉ EN 2022

---

ASSURANCES DE PERSONNES

## Synthèse

### Les Comptes nationaux de la santé

La consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) ralentit en 2022 (+3,9 % après +7,8 % en 2021) et représente 235,8 Md€. Le ralentissement concerne tous les grands postes de dépenses à l'exception de celui des médicaments. Le financement de la CSBM par les régimes publics reste stable en 2022 (à 80,2 %) tandis que celui des organismes complémentaires (OC) recule légèrement (-0,1 pt, à 12,6 %) au détriment du reste à charge des ménages (+0,1 pt, à 7,2 %). La légère baisse du financement supporté par les OC résulte d'une baisse de celui des mutuelles (-0,1 pp à 5,8 % de la CSBM), le financement supporté par les entreprises d'assurance (EA) restant stable (à 4,3 %) tout comme celui des institutions de prévoyance (à 2,5 %).

### L'assurance santé des entreprises d'assurance (Code des assurances)

Les cotisations santé des entreprises d'assurance s'élèvent à 15,0 Md€ en 2022, en hausse de +4,2 % sur un an, soit une croissance un peu plus faible que celle de 2021 (+4,8 %) mais qui reste néanmoins identique à celle constatée sur la période 2011-2021 en moyenne annuelle.

Après avoir fortement augmenté sous l'effet du rattrapage des soins après la crise sanitaire et du recours accru au 100 % santé, les prestations versées ralentissent nettement en 2022 (+3,1 %) pour représenter 11,7 Md€. Ce ralentissement a également été amplifié par l'impact du paiement du solde de la contribution des entreprises d'assurance à la taxe Covid en 2022 mais pour un montant presque deux fois plus faible (187 M€) qu'en 2021 (357 M€).

La charge des prestations augmente de +4,8 % en 2022, à 12,2 Md€, soit une croissance plus faible que celle des cotisations de sorte que l'équilibre technique se dégrade légèrement en 2022 avec un ratio « charge des prestations / cotisations » qui s'établit à 81,7 %.

Pour les postes de dépenses analysés<sup>1</sup>, qui représentent 79 % des prestations globales, les prestations versées en 2022 par les entreprises d'assurance ralentissent significativement puisqu'elles progressent de +2,9 % après +13,3 % en 2021. Tous les postes augmentent hormis le poste hospitalier (-1,2 %). La croissance reste dynamique pour les frais d'optique (+11,0 %) et de prothèses auditives (+8,9 %). Elle est plus modérée pour les honoraires des auxiliaires médicaux (+4,7 %) et contenue pour ceux des médecins spécialistes (+1,4 %), des médecins généralistes (+0,5 %) et les frais des dentistes (+0,3 %).

L'année 2022 confirme le rôle de principal financeur des EA pour les postes de dépenses concernés par la réforme du 100 % santé. Elles financent globalement 57,7 % des dépenses totales engagées par les bénéficiaires sur les trois postes (optique, dentaire et prothèses auditives) soit 0,7 point de pourcentage -pp- de plus par rapport à 2021. Cette hausse de prise en charge s'est faite au bénéfice des ménages dont le reste à charge diminue en 2022 (-0,1 pp à 26,4 %) et encore davantage à celui des régimes obligatoires (-0,6 pp à 16,0 %).

Le financement des EA atteint 47,5 % des dépenses engagées pour les frais de prothèses auditives (-0,4 pp) soit 1 021 € en moyenne remboursé par bénéficiaire, 68,6 % pour l'optique (+1,7 pp) soit 310 € par bénéficiaire et 60,1 % (+0,4 pp) pour les prothèses dentaires soit 656 € par bénéficiaire. Le reste à charge des ménages diminue de -5 € en moyenne par bénéficiaire pour les prothèses auditives, de -4 € pour les prothèses dentaires et de -4 € également pour l'optique.

Pour les autres postes de dépenses, la prise en charge par les EA est moins élevée et quasi stable sur un an : 29,4 % pour les médecins généralistes (+0,2 pp, à 26 €), 34,4 % pour les médecins spécialistes (-0,4 pp, à 44 €) et 42,1 % pour les auxiliaires médicaux (+0,3 pp, à 72 €).

<sup>1</sup> Frais hospitaliers, honoraires des médecins (généralistes et spécialistes) et des auxiliaires médicaux, frais de soins des dentistes, frais d'optique et de prothèses auditives.

## Chiffres clés

## Les Comptes nationaux de la santé

## • Consommation de soins et de biens médicaux en 2022

	En niveau (en Md€)	Part (en %)	En évolution par rapport à 2021 (en %)
<b>Ensemble de la CSBM</b>	<b>235,8</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+3,9 %</b>
Soins hospitaliers	114,9	48,7 %	+4,3 %
Soins de ville	62,2	26,4 %	+3,1 %
dont soins des médecins (yc sages-femmes)	25,6	10,9 %	+4,1 %
dont soins des auxiliaires médicaux	17,8	7,6 %	+3,0 %
dont soins des dentistes	13,8	5,9 %	+2,6 %
dont laboratoires d'analyses	4,6	2,0 %	-1,6 %
dont cures thermales	0,3	0,1 %	+34,6 %
Médicaments en ambulatoire	32,8	13,9 %	+5,3 %
Biens médicaux	20,0	8,5 %	+1,0 %
dont optique	7,3	3,1 %	+0,2 %
dont prothèses auditives	2,0	0,8 %	-2,5 %
dont orthèses, prothèses externes, VHP, matériels, aliments et pansements	10,7	4,6 %	+2,2 %
Transports sanitaires	6,0	2,5 %	+7,7 %

Source : Drees, Les dépenses de santé en 2022 – Résultats des Comptes de la santé (édition 2023).

## • Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

	En niveau en 2022			En évolution par rapport à 2021 (en point de %)		
	Régimes publics	Organismes complémentaires	Reste à charge des ménages	Régimes publics	Organismes complémentaires	Reste à charge des ménages
<b>Ensemble de la CSBM (en Md€)</b>	<b>189,0</b>	<b>29,8</b>	<b>17,0</b>	-	-	-
<b>Ensemble de la CSBM</b>	80,2 %	12,6 %	7,2 %	-0,0 pp	-0,1 pp	+0,1 pp
Soins hospitaliers	93,3 %	4,1 %	2,6 %	-0,4 pp	-0,1 pp	+0,5 pp
Soins de ville	68,9 %	22,3 %	8,8 %	+0,1 pp	-0,0 pp	-0,1 pp
dont soins des médecins (yc sages-femmes)	74,6 %	17,3 %	8,1 %	-0,1 pp	-0,1 pp	+0,2 pp
dont soins des auxiliaires médicaux	81,0 %	10,8 %	8,2 %	-0,2 pp	-0,1 pp	+0,3 pp
dont soins des dentistes	42,2 %	45,1 %	12,7 %	+0,2 pp	-0,2 pp	-0,1 pp
dont laboratoires d'analyses	28,0 %	56,5 %	15,4 %	-0,3 pp	+0,9 pp	-0,6 pp
dont cures thermales	70,1 %	25,5 %	4,3 %	+1,2 pp	+1,1 pp	-2,4 pp
Médicaments en ambulatoire	75,2 %	10,9 %	13,8 %	-0,1 pp	-0,1 pp	+0,2 pp
Biens médicaux	43,7 %	37,6 %	18,7 %	+0,1 pp	+1,5 pp	-1,6 pp
dont optique	5,0 %	72,9 %	22,1 %	+0,2 pp	+3,7 pp	-3,9 pp
dont prothèses auditives	22,4 %	41,9 %	35,7 %	+0,2 pp	+5,1 pp	-5,3 pp
dont orthèses, prothèses externes, VHP, matériels, aliments et pansements	73,8 %	12,8 %	13,4 %	-0,7 pp	-0,3 pp	+1,0 pp
Transports sanitaires	93,7 %	3,1 %	3,3 %	-0,3 pp	+0,1 pp	+0,2 pp

Source : Drees, Les dépenses de santé en 2022 – Résultats des Comptes de la santé (édition 2023).

## L'assurance santé des entreprises d'assurance (Code des assurances)

	2021		2022	
	Volumes (millions €)	Var. / 2020	Volumes (millions €)	Var. / 2021
Cotisations	14 373	+4,8 %	14 971	+4,2 %
Prestations versées	11 339	+16,6 %	11 696	+3,1 %
Charge des prestations	11 673	+6,7 %	12 235	+4,8 %

Source : France Assureurs

## Prestations versées par poste de dépenses par les entreprises d'assurance

	2021		2022	
	Volumes (milliers €)	Var. / 2020	Volumes (milliers €)	Var. / 2021
<b>Ensemble (79 % des prestations globales)</b>	<b>8 090</b>	<b>+13,3 %</b>	<b>8 326</b>	<b>+2,9 %</b>
Au titre des soins hospitaliers <sup>2</sup>	1 960	+5,0 %	1 937	-1,2 %
Au titre des honoraires des médecins généralistes	559	-1,4 %	562	+0,5 %
Au titre des honoraires des médecins spécialistes	984	+11,1 %	998	+1,4 %
Au titre des honoraires des auxiliaires médicaux <sup>3</sup>	644	+18,8 %	674	+4,7 %
Au titre des frais de soins des dentistes	2 047	+23,8 %	2 052	+0,3 %
Au titre des frais d'optique	1 740	+12,0 %	1 932	+11,0 %
Au titre des frais des prothèses auditives	156	+120,2 %	170	+8,9 %

Source : France Assureurs

## Nombre de bénéficiaires ayant fait l'objet d'un règlement dans l'année par poste de dépenses

	2021		2022	
	Volumes (milliers)	Var. / 2020	Volumes (milliers)	Var. / 2021
<b>Ensemble<sup>4</sup></b>	<b>73 070</b>	<b>+4,8 %</b>	<b>73 754</b>	<b>+0,9 %</b>
Au titre des soins hospitaliers	5 733	+2,1 %	5 526	-3,6 %
Au titre des honoraires des médecins généralistes	21 873	-1,3 %	21 817	-0,3 %
Au titre des honoraires des médecins spécialistes	22 258	+7,6 %	22 448	+0,9 %
Au titre des honoraires des auxiliaires médicaux	8 879	+13,7 %	9 400	+5,9 %
Au titre des frais de soins des dentistes	8 264	+3,1 %	8 169	-1,2 %
Au titre des frais d'optique	5 910	+10,6 %	6 227	+5,4 %
Au titre des frais des prothèses auditives	152	+43,1 %	167	+9,9 %

Source : France Assureurs

<sup>2</sup> Y compris les prestations versées au titre des frais d'hébergement à l'hôpital ou en cure (suppléments chambres particulières, télévision, frais de longs séjours, ...) exclues du périmètre des Comptes nationaux de la santé.

<sup>3</sup> Y compris les frais de soins des sages-femmes.

<sup>4</sup> Ce nombre de bénéficiaires est un majorant étant donné qu'il correspond à la somme des bénéficiaires par poste de dépenses.



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.